

Compte-rendu du conseil municipal
Séance du 13 février 2017

Présents: Delphine BOUCHUT, Michel BOURGIN, Roger BOYER, Pierre CARRE, Céline CHATAING, Pierre GAGNAIRE, Marie-Hélène GOUTANT-RIVIERE, Marie MELEY, Michel ROMEYER, André SUCHET, Roger-Pierre VIGNAL

Secrétaire de séance: Céline CHATAING

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 9 janvier 2017

DELIBERATIONS

1–Acceptation du bénéfice d'un contrat d'assurance-vie souscrit auprès de la Caisse d'Epargne

Pour la deuxième fois, un courrier informe la commune qu'elle est bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie, en provenance d'un habitant d'Apinac décédé en novembre 2016.

Afin de poursuivre la gestion du dossier auprès de la Caisse d'Epargne, Mme le maire doit faire valider la demande d'obtention du bénéfice du contrat par le Conseil Municipal.

Ce dernier se prononce POUR à l'unanimité des présents

2-Budget M49 (eau et assainissement) :

Le but de cette délibération est d'avancer assez rapidement dans le transfert du budget eau et assainissement de la commune au Syndicat des eaux du Velay dans le cadre de l'adhésion récente à ce syndicat.

Approbation du compte de gestion 2016 du budget eau et assainissement

Le compte de gestion 2016 du budget eau et assainissement est globalement bénéficiaire de 12 667.08 €.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil municipal.

Il est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2016 du budget eau et assainissement

Sous la présidence de l'adjoint aux finances, Mr Roger Boyer, le conseil municipal constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion et reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Mme Le maire quitte la séance afin de procéder au vote. Vote à l'unanimité des 10 votants du compte administratif. Arrêt des résultats : Section investissement 116 351.55 €, section fonctionnement : 109 413.96 €, ensemble : 225 765 €.

Affectation du résultat eau et assainissement 2016

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016. Celui-ci laisse apparaître un excédent de 109 413.96 € affecté au résultat de fonctionnement.

Affectation de résultat de fonctionnement approuvé à l'unanimité.

3-Election d'un délégué de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le code général des impôts impose à la CALF la création d'une commission d'évaluation des transferts de charges par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des 2/3. Elle est composée d'élus municipaux des communes concernées. Chaque conseil dispose d'au moins un représentant.

Le conseil communautaire du 24 janvier s'est prononcé sur la composition de cette commission, soit : 1 représentant pour les communes de moins de 5000 habitants, 2 représentants pour plus de 5000 et 3 pour + de 10 000 habitants. Il convient à chaque commune de délibérer pour désigner son (ses) représentant(s)

Le rôle de cette commission est d'étudier les charges transférées dans le cadre d'une prise de compétences par la communauté d'agglomération. Mme le maire souligne l'importance de cette commission dont la représentativité de la commune ne peut pas être remise en cause par la Communauté d'Agglomération.

Mme le maire propose la candidature de Mr Boyer. En l'absence d'autres candidatures, Mr Boyer est désigné à l'unanimité pour représenter la commune.

4-Désignation d'un délégué pour les commissions thématiques de la CALF.

Dans sa séance du 24 janvier, le conseil communautaire de la CALF, a approuvé le principe de la création de 7 commissions thématiques qui regroupent chacune plusieurs compétences.

Elles ont un rôle consultatif et permettront d'étudier les projets. Elles peuvent déléguer l'instruction de certains dossiers à des comités de pilotage. Elles peuvent comporter jusqu'à une centaine d'élus communautaires et municipaux.

Elles peuvent se réunir soit en séance plénière, en réunion territoriale par pôle ou par secteur, en groupes de travail spécifiques pour certains sujets. Ces différentes configurations possibles en fonction des sujets traités permettent d'associer le maximum d'élus municipaux du territoire sans que ces derniers aient l'obligation d'intégrer officiellement la commission.

Toutes les communes peuvent ne pas être systématiquement représentées dans les commissions si elles le souhaitent. Leurs élus pourront toutefois assister à des réunions dont le thème les intéresse (réunions de secteurs ou de pôle).

Thématique	Compétences concernées	Représentant
AMENAGEMENT	Planification, urbanisme, ADS, foncier, mobilités, SCOT, gens du voyage...	Pierre GAGNAIRE
DEVELOPPEMENT	Economie, commerce, artisanat, emploi, formation, agriculture économie de montagne, tourisme)	Marie-Hélène GOUTANT RIVIERE

MOYENS GENERAUX et COOPERATION	RH, finances, informatique, SIG, patrimoine, évaluation, coopérations, politiques contractuelles	
ENVIRONNEMENT	Déchets, milieux naturels, PCET...	
VOIRIE	Voirie, éclairage public	Pierre CARRE
SERVICES A LA POPULATION CITOYENNETE	Cohésion sociale, culture, sports, santé, petite enfance, jeunesse	
CYCLE de l'EAU	Assainissement, rivières, GEMAPI	

Ils sont élus à l'unanimité.

5-Demande de subvention dans le cadre du fond de soutien à l'investissement local (FSIL)

Mme le maire informe les élus d'un courrier reçu en date du 24/01. Ce courrier concerne une dotation exceptionnelle de l'Etat en direction des communes pour soutenir l'investissement local. Notre commune serait éligible pour les opérations liées à la remise aux normes des bâtiments publics (accessibilité). Elle est cumulable avec la DETR. Elle permettrait de financer une partie des travaux qui consistent à la création de deux sanitaires aux normes « handicapés », l'un au jardin public et l'autre au vestiaire du stade ainsi que l'aménagement pour l'accès à la maison communale d'une terrasse et de rampes d'accès à cette dernière.

A l'unanimité, le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Mme le maire à déposer un dossier de demande de subvention dans la cadre du FSIL et à signer tout document relatif à cette démarche.

6-Election d'un représentant à la commission intercommunale des impôts directs.

L'article 1650 A du code des impôts rend obligatoire la création par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique d'une commission intercommunale des impôts directs composée de 11 membres. Cette commission participe à la désignation des locaux type à retenir pour l'évaluation des locaux commerciaux et biens assimilés et donne un avis sur l'évaluation foncière de ces biens

La nouvelle communauté d'Agglomération demande aux communes membres de lui faire parvenir une liste de personnes intéressées. Dans la mesure où Pierre Gagnaire participait déjà à cette commission au sein de la CCPBSC, Mme le maire propose sa candidature.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

7-Le point sur l'adressage

La Poste a « rendu sa copie ». Lors de la dernière commission « adressage », les élus présents ont pu corriger les points litigieux. Aucune question sur la dénomination.

Les prochaines étapes :

- envoi par La Poste du fichier à approuver par le Conseil municipal après vérification de la commission.

-définir le nombre de plaques à poser et leur implantation

- obtenir les autorisations éventuelles des propriétaires de murs ou de terrain

- commander les plaques et les numéros (achat groupé avec les communes alentours auprès de JS CONCEPT)

- étudier modalités d'installation et procéder à la pose.

Une réunion est nécessaire afin de continuer le travail. Elle est fixée au mercredi 22 février à 14h30

8-Programmation réunion préparatoire au budget type « commission finances élargie »

Suite à l'expérience de l'an dernier d'une telle réunion qui avait permis un dialogue intéressant entre les élus sur les priorités à dégager concernant des projets plus modestes à financer autres que les gros tels que le (ex)COCA ou l'accessibilité, Mme le maire propose une reconduction de ce temps de travail cette année, de façon à avoir une réflexion collective sur les priorités à dégager. Elle rajoute qu'il faudra veiller à limiter les dépenses de fonctionnement et/ou rechercher d'autres leviers pour augmenter les ressources, et s'accorder sur des principes de gestion des dépenses pouvant survenir en cours d'année. Un bilan chiffré pourra nous aider dans la réflexion. Côté dons exceptionnels annoncés (assurances vie), Mme le maire souhaite qu'on débouche ensemble sur des principes d'utilisation de ces fonds.

Une réunion est fixée le lundi 6 mars 2017 à 9h30

9-Eclairage public : politique communautaire

Dans le domaine de l'éclairage public la CALF fait le constat d'un suréquipement en points lumineux par rapport à la moyenne nationale et d'un parc vieillissant. De plus vue la spécificité du territoire, il y a des enjeux environnementaux forts. La CALF s'est alors engagé dans une démarche ambitieuse axée autour de 2 questions : **Où** éclairer et **comment** éclairer?

Les différentes ambitions de la communauté d'agglomération :

- Lutte contre le changement climatique
- Protection et mise en valeur de la biodiversité remarquable existante sur le territoire

D'où politique volontariste en matière d'éclairage public avec élaboration de 2 documents :

- Plan Climat Energie Territorial (PCET) et un engagement Territoire à Energie Positive (TEPOS)
- Contrat vert et bleu

Dans ce projet, la place des élus communaux est prioritaire : la CALF engage les communes à se réapproprier leur parc d'éclairage public pour réaliser elles-mêmes un travail de diagnostic

ou de classement sur les usages (connaissance de l'histoire de leur éclairage, les flux de circulation et les usages spécifiques)

La CALF préconise aux communes d'engager durant 2017 une réflexion politique sur l'éclairage public sur la commune avant le transfert effectif de la compétence en 2018.

Elle propose un soutien pour la phase de diagnostic : accompagnement d'un technicien (travail sur carte et sur le terrain) - relais auprès du SIEL pour demandes de chiffrage et également un soutien pour les demandes de travaux.

10-Informations sur les radars pédagogiques

Entre le 21 décembre et le 29 janvier, des relevés ont été effectués :

- Sur la route de St Pal, 14 294 passages ont été enregistrés. 8993 étaient à une vitesse supérieure à 50km/h et la vitesse moyenne était de 53.79 km/h
- Sur la route de St Maurice, 30 000 passages ont été enregistrés. 15 000 étaient à une vitesse supérieure à 50 km/h et la vitesse moyenne était de 50.68 km/h

11-Montée de Cacharat

Cette année ce sont les 50 ans de la montée de Cacharat. La manifestation aura lieu sur 2 jours les 23 et 24 septembre 2017. L'association sollicite la commune comme les années précédentes pour le café croissants et demande les chapiteaux au niveau de la communauté de communes.

Fin de la séance à 22h15